

Madame Anne-Marie Larochelle
cce@assnat.qc.ca

Le 30 janvier 2018

Mémoire déposé

à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec sur le :

Projet de loi n° 166: Loi portant sur la réforme du système de taxation scolaire

Présenté par Chris Eustace:

Anglophone, 73 ans, enseignant retraité, candidat à la présidence lors des élections des commissions scolaires en novembre 2014, contribuable payant la taxe scolaire.

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Conseil Mai 2013



Les commissions scolaires n'ont pas d'affaire à percevoir la taxe scolaire.

Projet de loi n° 166: Loi portant sur la réforme du système de taxation scolaire

La réforme du système de taxation scolaire au moyen du projet de loi 166 voulant harmoniser les taux de taxation scolaire au Québec est un pas dans la bonne direction.

Cependant, d'autres idées proposées seraient préférables, car elles visent à éliminer l'implication coûteuse et inutile des commissions scolaires, lesquelles pourraient bientôt être abolies.

Les pages suivantes contiennent des renseignements sur deux idées proposées pour améliorer le système, une historique sur le Comité de gestion de la taxe scolaire de Montréal et ma participation à deux de ses réunions.

1. Combiner les taxes municipale et scolaire

Les taxes municipale et scolaire sont fondées sur les rôles d'évaluation des biens immobiliers de la municipalité. Les commissions scolaires devraient abandonner leur fonction de prélèvement de la taxe scolaire, car il est absurde de dédoubler les services fiscaux, lesquels ont, évidemment, une incidence sur les dépenses administratives. C'est, en effet, une façon désuète de faire les choses.

Dans quelques juridictions canadiennes, les taxes scolaires sont comprises dans la facturation de la taxe municipale sur les biens immobiliers, dont la municipalité, à son tour, remet la portion couvrant la taxe scolaire au gouvernement provincial. À son tour, le gouvernement achemine ces fonds aux commissions scolaires de façon équitable en fonction du nombre d'étudiants.

Il n'y a aucun doute que cette méthode entraînerait des économies si on devait combiner la taxe scolaire et la taxe sur les biens immobiliers.

L'élimination des dépenses d'une couche administrative supplémentaire apportera certainement un soulagement fort espéré du fardeau fiscal. Par conséquent, des fonds additionnels pourraient être investis dans nos classes.

Le 24 janvier 2018 à l'hôtel de ville de Montréal, je me suis adressé à Valérie Plante, mairesse de la Ville, sur cette question. Voici le lien : je m'y trouve à partir de la 18^e minute.

<http://webtv.coop/video/Assemblee-extraordinaire-du-conseil-municipal-de-Montreal-24-janvier-2018-Questions-du-public/7f705e22ccbb8c217656157fd440eed7>



"One bill for school and property taxes" - Nov. 5, 2013

Re: "A new mayor and a new start for Montreal (Editorial, Nov. 4)

The Gazette notes that the "divisions on this city council (may) ... give rise to a diversity of bright ideas."

Here is an idea that may very well help unify these "divisions."

Homeowners in Montreal pay two separate tax bills that are based on property values: the municipal tax and the school tax.

It makes no sense to have a duplication of taxation services, which, of course, affects administrative expenses.

This is an anachronistic way of doing things. In B.C., school taxes are included on municipal property-tax bills, and paid to the municipality, which in turn remits the monies to the province, to forward to boards, on an equal, per student basis.

No question there would be some savings if we were to amalgamate property and school taxes into one.

Denis Coderre might want to look ahead and think about the elections of November 2017, when the Quebec government is planning to twin school board and municipal elections.

Chris Eustace

Pierrefonds



"It's Time To Re-evaluate School Taxes" - July 7, 2015

The recent school tax bill received by Montreal Island property owners, with its 3.7-per-cent increase, reinforces the idea that school boards ought to get out of the school-tax collection business.

The bill is set and managed by the Montreal Island School Tax Committee, known by its French acronym, the CGTSIM, which is administered by school board commissioners of the five Montreal Island school boards.

This year, about \$477 million will be collected and a fair amount of that will go toward board-level administrative expenses, which, because of a lack of openness, many taxpayers question.

The Quebec government is proposing a welcome major school-board reform, which includes scrapping school-board elections.

Apparently, Education Minister François Blais is thinking of moving the burden for school funding to the state. He is proposing one "unique school tax rate" across Quebec, which would "provide government coffers with \$2 billion in school taxes for the entire province."

Municipal and school taxes are based on the city's property assessment roll. In some Canadian jurisdictions, the school tax is included in the municipal property tax bill, of which, in turn, the municipality remits the school tax portion to the provincial government.

Considering that education benefits everyone in society, why not instead boost the province's sales tax, by say, one per cent, and call it an Education Tax.

Nonetheless, it's time for Quebec to re-evaluate the collection system of school taxes with the view to make the system more fair, and to relieve overburdened taxpayers.

Chris Eustace, Pierrefonds

<http://montrealgazette.com/opinion/letters/letter-its-time-to-re-evaluate-school-taxes>

TAXES SCOLAIRES

Moderniser le financement des écoles

26 juillet 2016 | Chris Eustace - *Montréal* | Québec



Photo: iStock

Il faut délaissier l'idée de financer l'éducation par les taxes foncières, estime Chris Eustace.

Le dernier avis d'imposition de nombreux propriétaires du Québec ne fait que renforcer l'idée que les commissions scolaires ne doivent plus participer à la gestion de la collecte de la taxe scolaire.

Voici pourquoi.

Bien que tout le monde s'entende pour dire qu'un système d'éducation publique bien financé est nécessaire pour le bien-être de la société, au Québec, la majorité des citoyens semblent penser que la façon dont la taxe scolaire est prélevée et perçue est injuste.

Deux facteurs sont pris en considération dans la perception de la taxe scolaire : la commission scolaire (francophone ou anglophone) auprès de laquelle est enregistré le propriétaire et le lieu de résidence, à savoir s'il se trouve sur l'île de Montréal ou en dehors de cette dernière.

La méthode est si confuse que certains propriétaires qui résident à l'extérieur de l'île de Montréal et qui n'ont pas d'enfant à l'école peuvent choisir de verser leur taxe scolaire soit à la commission scolaire francophone, soit à la commission scolaire anglophone de leur localité. Évidemment, ils choisissent invariablement la moins chère.

Certaines commissions scolaires du Québec appellent le gouvernement à instaurer un taux d'imposition forfaitaire, comme cela se fait sur l'île de Montréal. La taxe est fixée par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM), qui est administré par les commissaires des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal.

Cette année, la taxe scolaire versée par les propriétaires s'élèvera à environ 482 millions de dollars, et une part importante de cette somme sera consacrée aux dépenses administratives des commissions scolaires.

Le CGTSIM est une institution bureaucratique coûteuse, inutile et dépassée. De plus, rappelons qu'il a fait de mauvais choix d'investissements qui lui ont fait perdre des millions de dollars destinés aux élèves dans le besoin (« *Crise financière – Québec appelé en renfort pour aider les élèves défavorisés* », *Le Devoir*, 4 avril 2009).

Il est temps de moderniser la façon dont nous finançons notre système public d'éducation. Il faut mettre sur pied un système plus juste et alléger le fardeau fiscal des contribuables. Le gouvernement devrait délaisser l'idée de financer les écoles au moyen des taxes foncières. Québec devrait d'ailleurs exercer un rôle plus direct dans la gestion du financement des opérations des écoles.

Rappelez-vous, l'ex-ministre de l'Éducation François Blais avait envisagé l'an dernier de déléguer à l'État la responsabilité de financer les écoles. Il avait proposé un « *taux de taxe unique* » pour tout le Québec qui « *renflouerait les coffres de l'État de plus de 2 milliards de dollars en taxe scolaire* ».

En septembre, Québec allouera 195 millions de dollars aux écoles et les commissions scolaires n'auront aucun contrôle sur cette somme. Il s'agit d'une première.

Ce qui constituerait également une première, c'est que le gouvernement libéral hausse la taxe de vente provinciale d'environ 1 % et divise équitablement les fonds amassés. Parce qu'il en va du bien commun, et considérant les avantages sociaux et économiques de l'éducation, nous pourrions l'appeler « l'impôt pour l'éducation ».

Des millions en moins pour les enfants pauvres

PUBLIÉ LE VENDREDI 3 AVRIL 2009 À 8 H 38

MIS À JOUR LE 3 AVRIL 2009 À 22 H 45

LA DÉFAVORISATION DES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

Photo

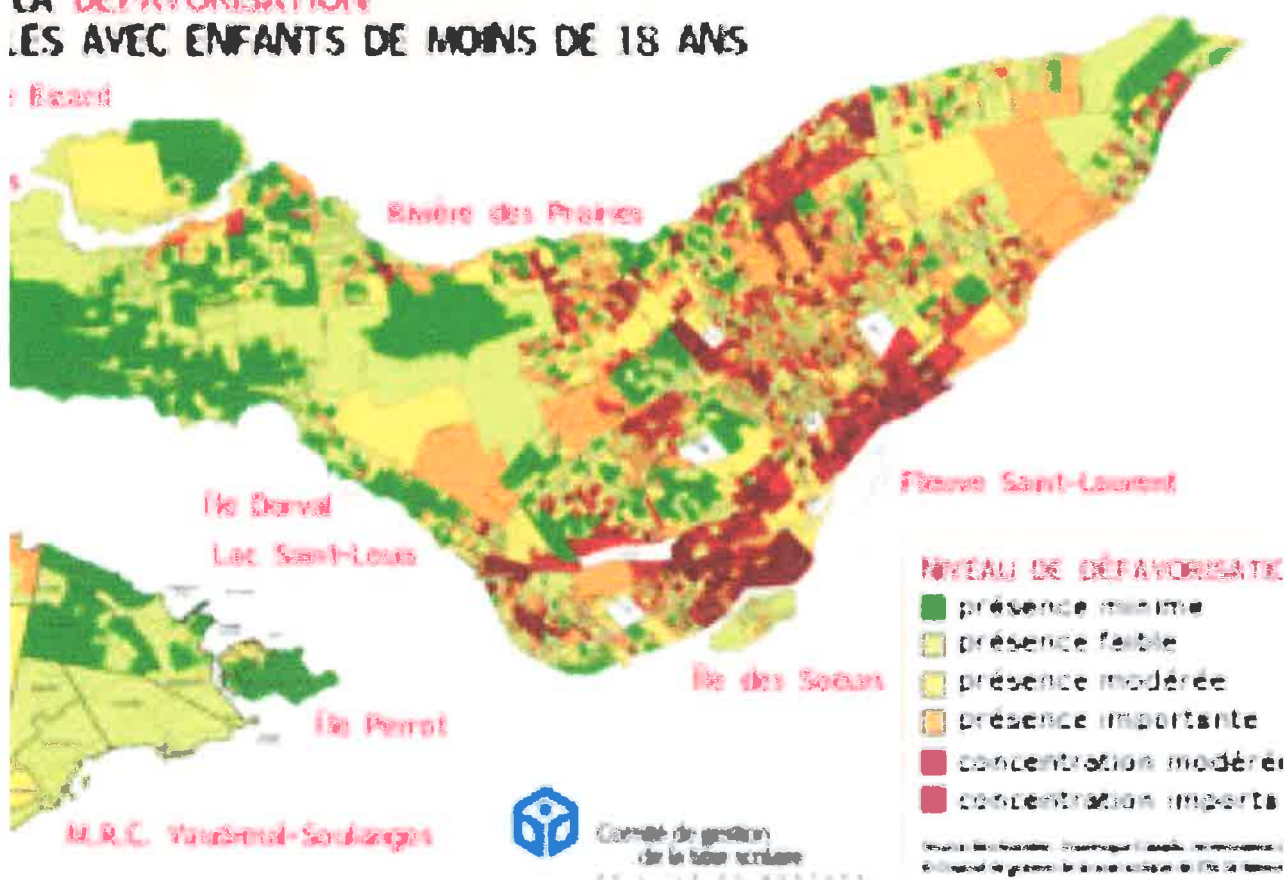


Photo : Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal supprime l'aide aux commissions scolaires pour les quartiers pauvres, après avoir perdu 35 millions de dollars dans de mauvais investissements.

Le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal se dit incapable de financer des repas gratuits et des berlingots de lait ou encore d'embaucher des enseignants spécialisés. La raison? De mauvais investissements dans les papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA), qui lui ont fait perdre 35 millions de dollars.

etc...

Crise financière - Québec appelé en renfort pour aider les élèves défavorisés

4 avril 2009 | Clairandrée Cauchy | Éducation



Photo: Jacques Grenier

Le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) demande une aide financière spéciale du gouvernement pour maintenir le soutien aux écoles défavorisées, malgré la débâcle des marchés financiers.

C'est que la crise financière a coûté au bas mot 30 millions à l'organisme qui gère les taxes scolaires pour les commissions scolaires de l'île et verse le fruit des intérêts pour mieux soutenir les élèves en milieux défavorisés. Le comité s'achemine vers un déficit de 16 millions pour l'année courante. Avec de tels résultats, il devient difficile de verser en 2009-10 13,7 millions, comme cela a été le cas cette année.

La directrice générale du CGTSIM, Sylvie Dorion, semble néanmoins convaincue qu'il sera possible de maintenir une aide aux milieux défavorisés, que ce soit grâce à un financement spécial de Québec ou en convainquant les commissions scolaires de puiser directement dans leurs coffres. «Les cinq commissions scolaires ont ensemble un budget de deux milliards. Treize millions, c'est un demi d'un pour cent de cette somme pour rendre des services à ceux qui en ont le plus besoin. On peut gratter un peu...», a affirmé Mme Dorion.

Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, on indique qu'une rencontre devrait avoir lieu sous peu pour discuter du dossier.

À la Commission scolaire de Montréal, qui reçoit la plus grande part des 13,7 millions étant donné qu'on y retrouve le plus grand nombre d'écoles défavorisées, on assurait hier que les services aux élèves ne pâtiraient pas de la débâcle financière. «On a les moyens de soutenir temporairement les écoles des milieux défavorisés», a indiqué le responsable des communications, Alain Perron.

Bon an, mal an, le CGTSIM place temporairement les quelque 400 millions de la taxe scolaire en attendant que les commissions scolaires de l'île en aient besoin. Les intérêts de ces placements sont ensuite réinjectés pour soutenir les écoles défavorisées, principalement en offrant des repas, des collations ou en payant du personnel supplémentaire.

Mais voilà, le CGTSIM a eu le malheur d'investir 75 millions dans les fameux papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA). On estime que cela devrait équivaloir à une perte nette d'environ 30 millions. En plus des PCAA, les gestionnaires doivent composer avec des taux d'intérêt très bas et un ralentissement de la construction immobilière qui se traduit par moins de taxes scolaires.

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 11 avril 2013 à 18 h 30 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents :

M.	Fernando Barberini, président	
M.	Guy Allard	
M.	Patrick Carroll	
Mme	Jocelyne Cyr	
Mme	Suanne Stein Day	
M.	Rocco Barbieri	(substitut)
M.	Denis Brousseau	"
M.	Frank di Bello	"
M.	Jean-Denis Dufort	"

Sont absents¹:

M.	Agostino Cannavino	
Mme	Édith Sauvageau	(substitut)

M. Rocco Barbieri siège et vote à la place de M. Agostino Cannavino.

Assistent à la séance :

Mme Sylvie Dorion, directrice générale
Me Hélène Meagher, secrétaire générale et directrice du Service juridique
M. Henri-Claude Bélanger, directeur – Comptabilité et trésorerie
M. Tom Vergados, régisseur
M. Dominique Sévigny, agent de recherche, planification et développement
Mme France Cloutier, technicienne en documentation

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Guy Allard, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 14 mars 2013 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information

¹ La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas encore désigné un des deux membres prévus au deuxième alinéa de l'article 402 de la Loi sur l'instruction publique; le mandat de M. Raymond Lesage étant terminé.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Chris Eustace de Pierrefonds exprime ses inquiétudes en ce qui concerne les hausses de taxes et d'impôts, particulièrement les hausses répétées de la taxe scolaire.

Il demande au président si la taxe scolaire va augmenter l'an prochain. Le président répond qu'il ne peut donner une réponse précise pour le moment puisque les règles budgétaires et les paramètres financiers du MELs, qui fixent les données de base pour établir la taxe scolaire, ne sont toujours pas connus.

Le président ajoute qu'il n'y aura pas de hausse due à l'abolition de la subvention de réduction des comptes de taxe scolaire puisque le comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal n'a jamais bénéficié de cette subvention.

M. Eustace suggère que la taxe scolaire soit jumelée aux taxes municipales.

Le président énumère les bienfaits pour les milieux défavorisés d'une imposition et d'une perception de la taxe scolaire par le Comité de gestion.

15. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Les membres déclarent n'avoir aucune question particulière à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion.

16. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Fernando Barberini, la présente séance est levée à 19 h 10.

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL - 8 mai 2014

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL - 8 mai 2014

<http://www.cgtsim.qc.ca/en/documents-site-web/60-2014-05-08-pv-1/file>

Procès-verbal de la séance des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 8 mai 2014 à 18 h 30 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents : M. Fernando Barberini, président M. Guy Allard M. Daniel Bélanger M. Rocco Barbieri (substitut) M. Frank di Bello " M. Daniel Renaud "

Sont absents 1 : M. Agostino Cannavino Mme Suanne Stein Day M. Denis Brousseau (substitut) M. Jean-Denis Dufort "

En l'absence de M. Agostino Cannavino, M. Rocco Barbieri siège et vote à sa place.

En l'absence de Mme Suanne Stein Day, M. Frank di Bello siège et vote à sa place.

Assistent à la séance : Mme Sylvie Dorion, directrice générale
Me Hélène Meagher, secrétaire générale et directrice du Service juridique
M. Henri-Claude Bélanger, directeur – Comptabilité et trésorerie
M. Pierre Venne, directeur - Taxation
M. Gary Houghton, régisseur
Mme France Cloutier, technicienne en documentation

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Chris Eustace demande à poser quatre questions au président du Comité de gestion.

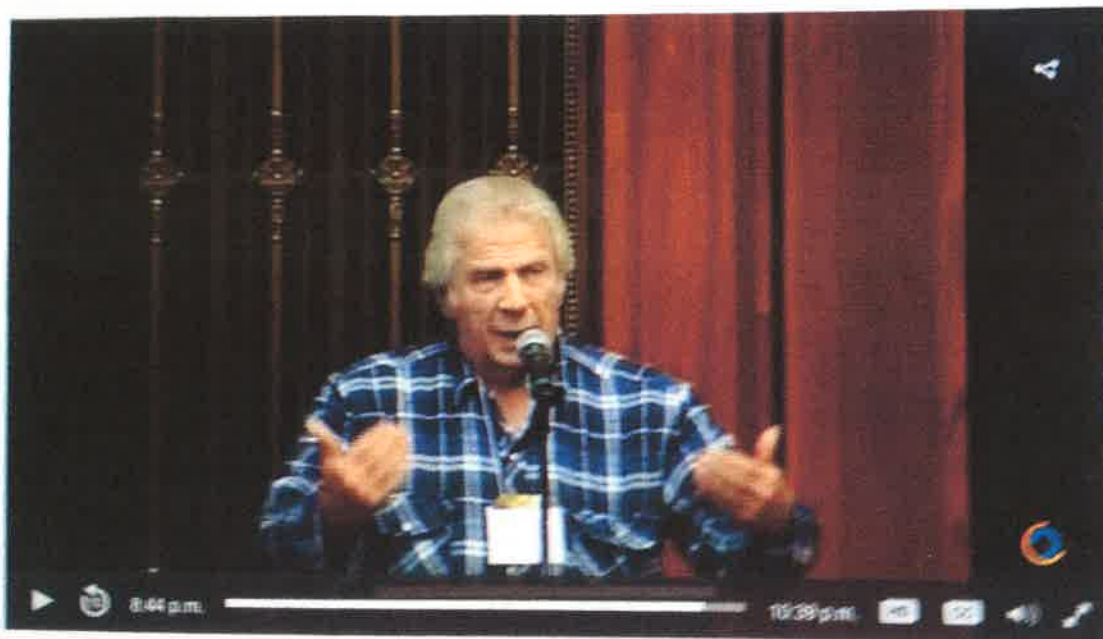
□ Il s'informe de l'augmentation du taux de taxe pour l'année 2014- 2015. Le président indique qu'il prévoit un taux autour de 2,5%. M. Chris Eustace demande pourquoi les commissions scolaires doivent demander au Comité de gestion de leur verser le produit maximal de Page 3 de 9 Comité de gestion 8 mai 2014 la taxe scolaire au mois de mai de chaque année. Le président répond que c'est une disposition de la Loi sur l'instruction publique.

□ M. Chris Eustace réfère au procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson de mai 2013 concernant les dépenses de commissaires pour des congrès à l'extérieur du pays. Le président déclare que le commentaire est hors d'ordre considérant l'autonomie des commissions scolaires.

□ M. Chris Eustace indique que la présidente actuelle de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a participé à une réunion d'un sous-comité du Comité de gestion en août 2013. Il cherche à voir le compte rendu de cette réunion. Le président indique qu'il n'y a pas de compte rendu pour ces réunions et que le résultat des discussions qui y sont tenues se transforme en résolutions présentées au Comité de gestion.

□ M. Chris Eustace réfère à un extrait du site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant la taxe scolaire (<http://www.mels.gouv.qc.ca/en/about-school-taxes/>). Il demande si les informations qui y apparaissent sont toujours pertinentes. Le président indique que la partie relative aux coupures de la subvention de péréquation aux commissions scolaires ne touche pas le Comité de gestion puisque ce dernier n'en n'a pas bénéficié dans les dix dernières années. Il ajoute qu'il est exact que les taxes scolaires représentent 20% des revenus des commissions scolaires.

media > Special Meeting of Montreal City Council, January 24, 2018 - Questions from the Public



Recommended

- Assemblée du conseil d'agglomération de Montréal
25 janvier 2018
Affaires contractuelles
- Assemblée du conseil d'agglomération de Montréal
25 janvier 2018
Affaires contractuelles
- Assemblée du conseil d'agglomération de Montréal
25 janvier 2018
Affaires contractuelles

<http://webtv.coop/video/Assemblee-extraordinaire-du-conseil-municipal-de-Montreal-24-janvier-2018-Questions-du-public/7f705e22ccb8c217656157fd440eed7>

Réunion spéciale du Conseil municipal de la Ville de Montréal le 24 janvier 2018 -
Questions posées par le grand public



À l'extérieur de l'hôtel de ville de
Montréal

Dans l'hôtel de ville – m'adressant à la mairesse Valérie Plante

<http://webtv.coop/video/Assemblee-extraordinaire-du-conseil-municipal-de-Montreal-24-janvier-2018-Questions-du-public/7f705e22ccb8c217656157fd440eed7>

(je m'y trouve à partir de la 18^e minute.)



Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Conseil Mai 2013



**Les commissions scolaires n'ont pas d'affaire à percevoir la
taxe scolaire.**

- FIN -